



Allocation chômage rejeté.

Par lamobleyjerome

Bonjour,
j'aurais une question concernant une demande d'allocation Chômage à Pole Emploi.

En effet, Pole Emploi refuse de me donner des allocations chômage à cause de mon parcours professionnel.
Je vous explique :

J'ai travaillé 11 ans chez XXXX

J'ai démissionné pour aller travailler 2 ans et demi chez YYYY

J'ai redémissionné pour aller travaillé chez ZZZZ mais là, au bout de 2 mois et demi de période d'essai, je me fait renvoyer.

J'ai alors demandé de l'aide à Pole emploi pour me verser des allocations chômages, mais ils m'ont expliqué qu'ayant démissionné il y a moins de 3 ans de mon ancien poste XXXX, je n'avais pas droit aux allocations (ce qui est déjà étrange vu que je travail depuis plus de 15 non stop).

Sous le coup, je me suis dit, ok, tant pis, je vais m'offrir quelques mois de vacances. Tout en acceptant de ne pas recevoir d'aide d'allocation chômage.

Maintenant que 6 mois ont passé, je me remet fortement à la recherche d'un emploi, et demande à nouveau l'aide de Pole emploi.

Mais ils se protègent derrière mon 'dossier' pour, encore une fois, refuser de me donner des allocations chômages.

Ils m'expliquent qu'ils attendent la liste de toutes les recherches que j'ai pu faire durant les 3 premiers mois après mon licenciement pour pouvoir réévaluer mon dossier.

Recherches que je n'ai pas faites, car j'avais décidé de prendre des vacances (comme expliqué plus haut).

Mon dossier est donc complètement bloqué, je ne peux avoir droit aux allocations ni pour avant (ce qui est normal), ni pour maintenant, ni même pour le futur (les mois prochains).

J'ai demandé si il était possible de créer un nouveau dossier, pour ma demande actuelle, mais ce n'est à priori pas possible.

Je me retrouve donc complètement seul et j'aimerais savoir si il n'y a pas un recours qui pourrait m'aider à demander mes allocations pour MAINTENANT, période à laquelle je commence à chercher du travail et avoir ainsi un nouveau dossier chez Pole emploi.

Merci d'avance de votre réponse.

Par vivi2501

bonjour

Avez-vous pris contact avec votre médiateur régional de pôle emploi ?

cf la liste les coordonnées des médiateurs régionaux de pôle emploi ci-dessous :

""

[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-droits-et-demarches/reclamations/le-mediateur-de-pole-emploi.html]https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-droits-et-demarches/reclamations/le-mediateur-de-pole-emploi.html[/url]

"

Par lamobleyjerome

Merci pour la réponse, je vais voir ceci directement avec l'un d'entre eux.

Merci beaucoup.
et merci de la rapidité.

Par janus2

Bonjour,

J'ai alors demandé de l'aide à Pole emploi pour me verser des allocations chômages, mais ils m'ont expliqué qu'ayant démissionné il y a moins de 3 ans de mon ancien poste(CEGID), je n'avais pas droit aux allocations (ce qui est déjà étrange vu que je travail depuis plus de 15 non stop).

Dans la mesure où vous avez démissionné de votre emploi précédent pour prendre ce nouvel emploi et qu'ensuite votre employeur a mis fin à votre période d'essai, vous ne pouvez toucher le chômage que si ces 2 conditions sont remplies :

- vous avez travaillé 3 ans sans interruption dans votre emploi précédent.
- la rupture de période d'essai a lieu moins de 65 jours après la prise de poste.

Dans votre cas, il semble que ces 2 conditions ne sont pas remplies, votre emploi précédent n'a duré que 2 ans et votre période d'essai a duré plus de 65 jours (vous dites 2 mois et demi).